

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 4 NOVEMBRE 2020**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE PLURIANNINCA DI UGETTIVI 2020-2022  
TRA A CULLETTIVITÀ DI CORSICA E U CUNSIGLIU  
DIPARTIMENTALE DI L'ACCESSU A U DIRITTU (CDAD) DI  
CISMONTE**

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2020-2022  
ENTRE LA COLLECTIVITE DE CORSE ET LE CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT (CDAD) DE LA  
HAUTE-CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

La Collectivité de Corse est engagée, dans le cadre de sa politique d'accès au droit, auprès des CDAD du Cismonte et du Pumonte afin de soutenir la mise en œuvre d'actions de protection, d'accompagnement et de prévention en direction de publics fragiles et de contribuer à réduire le non-recours par un accueil, une information et des points d'accès au droit sur l'ensemble du territoire insulaire.

La collectivité est membre de droit des deux CDAD et le Président du Conseil exécutif de Corse siège au conseil d'administration.

La mission de ces groupements vise essentiellement à faciliter « l'accès au droit » pour les administrés ayant besoin d'être informés ou orientés. Elle se décline en de multiples actions de proximité propres à chaque CDAD.

Le CDAD Cismonte, comme celui du Pumonte, demeure un outil social de premier intérêt qui permet d'accéder à l'univers juridique de façon pédagogique et donne la possibilité à chacun d'être correctement accompagné afin d'entreprendre les démarches propres à sa situation.

Par son action, il contribue à réduire les tensions sociales, participe à la prévention des risques d'isolement et d'exclusion pour des usagers qui se trouvent dans des situations juridiques mal maîtrisées.

La présidence en est assurée par les présidents de TGI, les membres de droit sont les Préfets de département, le Procureur, le Président du Conseil exécutif de Corse pour les deux CDAD de la Corse (Cismonte et Pumonte), des représentants des professions juridiques et judiciaires, l'association des maires, des représentants d'associations d'aide aux victimes, de médiation, ou militant pour les droits des enfants, des étrangers, le droit au logement, etc. dans la limite de 15 membres de droit. D'autres membres peuvent y siéger, comme les collectivités locales, les associations, les entreprises publiques ou privées : il s'agit des membres dits « associés ».

Les programmes d'actions, organisés à l'échelle territoriale, consistent en :

- une information grand public générale sur le droit,
- des consultations juridiques,
- une orientation vers les bons organismes,
- une aide dans l'accomplissement des démarches,
- une assistance pour la rédaction d'actes juridiques,
- des actions pédagogiques.

La Collectivité de Corse demeure engagée dans son soutien aux CDAD par la signature de l'avenant à la convention constitutive.

Aussi, le présent rapport propose la reconduction de ce soutien aux actions menées par le CDAD de Haute-Corse désormais au moyen d'une convention triennale 2020-2022 eu égard à la dynamique territorialisée et partenariale de ses missions, particulièrement en matière de couverture territoriale (mise à disposition d'un agent pour le PAD d'U Ponte e A Leccia, création de nouveaux PAD).

### **Activités prévisionnelles programmées sur la période 2020-2022 :**

Le programme d'activité des années 2020-2022 prévoit une reconduction, une amélioration ainsi que de nouvelles actions spécifiques sur les axes suivants :

- Reconduction des dispositifs ayant fait leurs preuves en 2019 :
  - PAD (Point d'accès au droit) TGI (Tribunal de Grande Instance) et consultations préalables ou alternatives à la saisine du juge,
  - Permanences en droit notarial au sein du PAD TGI,
  - PAD des quartiers sud de la Ville de Bastia, U Ponte e A Leccia, Calvi, A Ghisunaccia,
  - Relais d'accès au droit de l'Isula et Muriani,
  - PAD en établissements pénitentiaires de Borgo et Casabianda,
  - Dispositif des bons de consultations,
  - Dispositif « Le Palais fait ses classes » (journées d'information et de sensibilisation au droit et à la justice en direction des collèges, lycées, université),
  - Participation à la journée nationale de l'accès au droit.
  
- Amélioration des actions entreprises en 2019 :
  - Développement des permanences en droit notarial,
  - Mise en place d'activités supplémentaires au sein des PAD : médiation familiale (en mien avec l'association A Famiglia 2B) ; information et soutien au budget familial (avec l'UDAF 2B).
  
- De nouvelles actions spécialisées ou en direction de publics spécifiques :
  - Organisation d'une journée d'information dédiée aux délais de paiement par la saisine du juge en direction des travailleurs sociaux de l'île,
  - Participation au plan de formation de l'OFFI par la présentation de l'accès au droit, en tant que partenaire invité,
  - Poursuite et développement de la politique d'ouverture et des activités avec les partenaires.

A cet effet, et afin d'harmoniser les conditions d'appui, notamment financier auprès des deux CDAD, il est proposé d'apporter un soutien de la Collectivité de Corse et d'affecter les montants suivants :

- 30 000 € en 2020
- 30 000 € en 2021
- 30 000 € en 2022

répartis comme suit :

- 30 000 € au titre de la participation en qualité de membre du GIP (sur 3 ans)
- 60 000 € au titre du programme d'activités (sur 3 ans).

Le coût total prévisionnel s'élève à 257 500 € avec le plan de financement suivant :

**Année 2020 :**

- **Budget prévisionnel de l'action : 84 500 €**
- **Collectivité de Corse : 30 000 €**
- Ministère de la Justice : 31 000 €
- Mairie de Bastia : 5 000 €
- CARPA-Barreaux : 4 000 €
- Ch. Huissiers : 1 000 €
- Ch. Notaires : 1 000 €
- Association des maires : 1 000 €
- U.D.A.F. : 1 000 €
- Contrat de Ville : 7 000 €
- FIPD (préfecture) : 3 000 €
- Maire de Calvi : 1 000 €

**Année 2021 :**

- **Budget prévisionnel de l'action : 86 500 €**
- **Collectivité de Corse : 30 000 €**
- Ministère de la Justice : 31 000 €
- Mairie de Bastia : 5 000 €
- CARPA-Barreaux : 4 000 €
- Ch. Huissiers : 1 000 €
- Ch. Notaires : 1 000 €
- Association des maires : 1 000 €
- U.D.A.F. : 1 000 €
- Contrat de Ville : 7 000 €
- FIPD (préfecture) : 3 000 €
- Maire de Calvi : 1 000 €
- Mairies et communautés de communes : 2 000 €

**Année 2022 :**

- **Budget prévisionnel de l'action : 86 500 €**
- **Collectivité de Corse : 30 000 €**
- Ministère de la Justice : 31 000 €
- Mairie de Bastia : 5 000 €
- CARPA-Barreaux : 4 000 €
- Ch. Huissiers : 1 000 €
- Ch. Notaires : 1 000 €
- Association des maires : 1 000 €
- U.D.A.F. : 1 000 €
- Contrat de Ville : 7 000 €
- FIPD (préfecture) : 3 000 €

- Maire de Calvi : 1 000 €
- Mairies et communautés de communes : 2 000 €

En fonction du développement du programme d'activités, des financements complémentaires ou un appui logistique pourraient être revus.

Compte tenu de ces éléments et de l'intérêt général, du rôle social assuré par les missions et les contributions du CDAD en matière d'information, de réduction des tensions sociales, de lutte contre le non-recours, et de médiation, que représentent les actions soutenues par la Collectivité de Corse dans le cadre de cette convention triennale, il vous est proposé :

- d'approuver la convention d'objectifs pluriannuelle 2020-2022 et d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à la signer ainsi que les avenants et tout acte d'exécution ;
- d'affecter les autorisations d'engagements afférentes pour les trois années, soit 90 000 €, imputés sur le programme 5211, chapitre 934, fonction 428, compte 657382.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.